

# L'Echo des Relais

Mai 2020, n°9

## Edito

### Dans ce numéro :

Edito	1
Dossier : L'accueil d'un stagiaire	2
Questions à la PMI : Les maladies	4
Trucs et astuces	4
Article : Pourquoi faire des sorties ? Lectures du moment	5
Le RAM en Images et Idée recette	6
A vous de jouer	7
A vos agendas et Infos CCTVL	8

Nous vivons actuellement une conjoncture très particulière et inconnue de nous tous, mais nous entrons progressivement dans la période du déconfinement.

A ce jour, la situation est plutôt rassurante mais il nous faudra rester vigilants et prudents. C'est pourquoi, après réflexion, pour la sécurité des enfants et de nos assistantes maternelles, nous avons décidé de ne pas reprendre les animations, et ce, jusqu'à la fin de cette année scolaire.

Vos animatrices continueront à être près de vous par des mails, des appels ou des visio-conférences, et je ne doute pas qu'elles sauront vous apporter idées et réconfort et vous offrir un service adapté à cette nouvelle situation. Je les remercie vivement pour l'énergie et l'ingéniosité qu'elles ont déployées durant ces dernières semaines.

L'été arrive, profitons-en pour redécouvrir notre beau pays et nos régions, continuons à construire des projets, créons de nouvelles façons de faire, de communiquer, d'être ensemble et imaginons une rentrée riche et animée !  
 Portez-vous bien.

**Mme Anita Benier**  
 Vice-président en charge des RAM

## ZOOM SUR...

### UN CAHIER DE COMPTINES

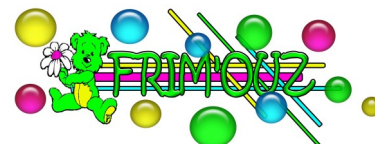
Cléa (AM d'Epieds-en-Beauce) a offert au RAM une série de petits cahiers. Que pouvions-nous en faire ?

Un cahier de comptines, de dessins et de recettes de cuisine ? Nous voilà parties depuis septembre dans cette aventure. Chaque comptine a été associée à une œuvre artistique réalisée par les enfants. Les recettes, réalisées au RAM, ont été, quant à elles, accompagnées de photos.

Le confinement n'a pas permis de le terminer au RAM. Pour certains, il se poursuivra peut-être à la rentrée prochaine...

## CONTACT

Relais Assistantes Maternelles Frim'Ouz  
 61 rue de la Planche 45130 Baccon  
 ram.frimouz@ccterresduvalde Loire.fr  
 06 82 92 95 91



**NOUVEAU!**

**RETROUVEZ-NOUS SUR  
 LE NOUVEAU SITE WEB !  
 ccterresduvalde Loire.fr**



### L'accueil d'un stagiaire au domicile de l'assistant maternel (mars 2019)

Dans le cadre de son activité professionnelle, l'assistant maternel qu'il exerce à son domicile ou en MAM, peut être sollicité afin d'accueillir un stagiaire.

Si cette pratique est autorisée, elle est néanmoins soumise à condition et cette décision relève de la responsabilité de l'assistant maternel.

⇒ L'autorisation n'est pas du ressort des services de PMI. Néanmoins, l'assistant maternel (AM) doit les en informer avant le début du stage (coupon ci-joint) et leur transmettre l'ensemble des documents demandés.

⇒ Le stagiaire ne peut avoir qu'un rôle d'observation ;

Il ne peut intervenir seul auprès des enfants (jeux, repas, promenade...).

Les soins corporels prodigués à l'enfant (toilette, change, passage aux toilettes...) restent du seul ressort de l'assistant maternel.

⇒ L'assistant maternel encadrant un stagiaire dans le cadre du CAP AEPE, doit être agréé et assurer l'accueil des enfants depuis au moins 5 ans.

⇒ Il doit également avoir réalisé sa formation obligatoire dans sa totalité (120 heures) et avoir validé l'épreuve EP1 du CAP petite enfance,

Ou détenir les unités U1 et U3 du CAP Accompagnant éducatif petite enfance,

Ou enfin être titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou tout autre diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.

Concernant les autres stages (hors CAP AEPE), les stagiaires peuvent être encadrés par un assistant maternel ne répondant pas aux conditions ci-dessus.

⇒ Une convention de stage (établie par l'école ou le centre de formation) doit être signée entre l'assistant maternel, le stagiaire (ou ses représentants légaux) et l'établissement de ce dernier.

⇒ Les parents/employeurs doivent être informés au préalable de l'accueil du stagiaire et donner leur accord par écrit (coupon ci-joint).

⇒ Le stagiaire doit fournir à l'AM un certificat médical précisant qu'il est à jour de ses vaccinations obligatoires (document ci-joint), de même qu'une copie de sa couverture responsabilité civile.

⇒ La couverture responsabilité civile professionnelle de l'assistant maternel doit prévoir le cas de la présence de stagiaire.

⇒ Dans le cas d'un stagiaire majeur, le casier judiciaire n°2 sera sollicité par les services de PMI (document ci-joint à compléter).

⇒ A noter que dans le cadre de l'exercice en MAM, l'accueil d'un seul stagiaire est autorisé.

Martina NISOLE  
Responsable de l'Accueil individuel du  
jeune enfant

Les consignes sont les mêmes pour les assistantes maternelles du 41. Le service de Prévention et Protection Maternelle et Infantile (PPMI) est informé de la venue d'un stagiaire et reçoit toutes les informations nécessaires, avant le début du stage.

# Documents qu'il vous est demandé de transmettre à la PMI



**Loiret**

Document à compléter avec la demande  
d'extraire de votre jugement n°2  
(à compléter par la personne concernée par la demande)

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, la réglementation vous fait l'obligation de demander la feuille n°2 de votre casier judiciaire.

Conformément à l'article L421-60 du CASP, le service de PMI sollicite directement un extrait du bulletin n°2 de votre casier judiciaire pour vous-même ainsi que pour tous les mineurs placés à votre domicile à l'exception des mineurs accueillis en application d'une mesure d'aide sociale à l'enfance.

Après obtention de votre bulletin n°2, je vous remercie de nous retourner ce document complété avec votre dossier de demande d'agrément et une copie de votre carte d'identité.

NOM (au(s) et à lieu du nom d'imposé) : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Date de naissance : JJ/JJ/AAAA  
Lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
 commune \_\_\_\_\_  
 département \_\_\_\_\_  
 pays \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre père : \_\_\_\_\_  
Nom et prénom de votre mère : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Ce bulletin ne peut être délivré qu'à certaines administrations pour des motifs précis (par exemple, pour accéder à un emploi en contact avec des mineurs).



**Loiret**

**CERTIFICAT MEDICAL**

Je soussigné(e), Docteur \_\_\_\_\_

Certifie que :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_  
Née le JJ/JJ/AAAA

Est en capacité de travailler auprès de jeunes enfants (hors d'un stage chez un assistant maternel).

A répondu aux obligations vaccinales.  
Les vaccinations contre l'hépatite B, la coqueluche, l'hépatite A, la rougeole, la rubéole, les oreillons, la varicelle et la grippe sont conseillées.

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre pour valoir ce que de droit.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Cachet du médecin \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



**Loiret**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Parent(e) de \_\_\_\_\_

Assesseur(e) le présent de l'agrément \_\_\_\_\_

Assesseur de l'assistant maternel \_\_\_\_\_

Né(e) le JJ/JJ/AAAA

Je certifie de ce stage en l'absence des problèmes de santé d'enfant accueilli. Certains parents peuvent être délégués avec la responsabilité et en présence de l'assistant maternel (jeu, activités, repas, déplacements...) à l'initiative des autres parents présents sur unités.

Signature : \_\_\_\_\_

Tous les parents doivent être d'accord.

## Questions à la PMI : Le coronavirus, les maladies.

« L'épidémie du coronavirus soulève de nombreux questionnement pour les professionnelles. Auréline LAIR et Hélène RENAUDIN répondent à nos questions.

### Que préconisez-vous quand un enfant a une maladie contagieuse (gastro, grippe, bronchiolite, COVID...)?

Il est préconisé de ne pas accueillir l'enfant, afin que les autres enfants et la professionnelle ne soient pas contaminés. Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) stipule que les conditions d'accueil doivent garantir la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants. Ainsi, l'assistante maternelle peut toujours argumenter que refuser d'accueillir un enfant malade permet de préserver la santé des autres membres du groupe en limitant la contagion. Pour faciliter les échanges avec les parents et travailler en toute transparence, mieux vaut négocier et mettre au contrat une clause précisant le refus d'accueillir l'enfant en cas de maladie.

### Quelle posture, quelles actions les AM doivent-elles mettre en place ?

Comme pour le coronavirus, les gestes barrières sont à mettre en place impérativement, dès qu'un enfant accueilli présente une maladie contagieuse : lavage de mains, des jeux et jouets, moucher dans un mouchoir jetable, éternuer dans son coude. Les bisous doivent être évités, limités. Ce qui n'empêche pas d'être attentive et d'apporter du réconfort par d'autres moyens (câlins, caresses, regard apporté à l'enfant, écoute active, partage d'activités, ...). Par ailleurs, la circulaire du 27 septembre 2011 de la direction de la sécurité sociale et la direction générale de la santé stipule que les assistantes maternelles peuvent aider à la prise du médicament, ceci étant considéré comme un acte de la vie courante. Elles doivent être en possession d'une ordonnance datant de moins de 6 mois et avoir l'autorisation écrite des parents. Enfin, expliquer tout cela à l'enfant malade et aux autres enfants accueillis !

### Quel comportement adopter en lien avec les autres enfants non malades ?

Il faut expliquer aux autres enfants accueillis qu'un enfant est malade, ce qui implique la mise en place de gestes barrières et l'arrêt des embrassades, tout en agissant de manière habituelle avec eux (jeux libres, activi-

tés proposées, promenades, ...).

### Si la professionnelle a l'une de ces maladies que pouvez-vous lui conseiller ?

Une assistante maternelle se doit de garantir : santé, sécurité et épanouissement de l'enfant. Si une professionnelle est malade, elle n'est pas disponible pour garantir tout cela auprès des enfants et risque en plus de les contaminer. Elle doit donc consulter son médecin traitant afin de se soigner et d'avoir un arrêt de travail adapté à sa profession et à sa maladie.

### Si c'est un membre de sa famille (enfant ou conjoint(e)) ?

Si l'état de santé de votre enfant ou celui de votre conjoint(e) vous empêche de mener à bien vos fonctions, il est important d'en parler avec vos employeurs. Par

ailleurs, la convention collective prévoit, dans son article 13 (5), entre 3 et 5 jours non travaillés pour enfant malade (selon le nombre et l'âge des enfants).

Accueillir ou signaler ? Si un enfant accueilli est très malade et ne bénéficie visiblement pas des soins dont il aurait besoin, il peut être bon d'en parler avec les professionnelles de PMI et envisager un signalement auprès de la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes). Cette cellule organisera la suite à donner à votre témoignage. Il reste à votre discrétion d'informer ou non les parents de cette démarche.

**Nous remercions Auréline LAIR et Hélène RENAUDIN, des services de PMI du 41 et du 45, d'avoir répondu à nos questions.**

## DES TRUCS ET ASTUCES...

### UNE HORLOGE ORIGINALE

#### Liste du matériel :

- ◇ Un grand cercle de papier cartonné
- ◇ 2 rectangles en forme d'aiguilles dont l'une plus petite que l'autre avec du papier cartonné
- ◇ Attache parisienne
- ◇ Gommettes à forme (rond, triangle, carré...)

Prendre le cercle et y placer 12 points comme les heures d'une horloge

Faire coller par les enfants une gommette sur chaque point

Laisser les enfants décorer le cercle et les aiguilles

Attacher les aiguilles au cercle avec l'attache parisienne

Pour les plus grand, inscrire les nombre de 1 à 12.

**C'est partie ! Les enfants peuvent découvrir les formes, les couleurs et les nombres**  
Merci Martine (AM d'Epieds-en-Beauce)



**VOUS AUSSI N'HÉSITEZ PAS À PARTAGER VOS LECTURES, VOS TRUCS ET ASTUCES, VOS RECETTES !**

RAM.FRIMOUZ@CCTERRESDUVALDELOIRE.FR

# Article : Pourquoi faire des sorties ?



**Le contexte actuel interdit les sorties. Il en existe différentes : la promenade dans le village, un temps de jeux dans le jardin, une matinée au RAM, le parc de jeux de la commune, la bibliothèque etc... Nous allons, ici, parler des sorties en pleine nature car nous espérons que vous pourrez prochainement en profiter.**

## **Pour les enfants :**

Les sorties en extérieur leurs permettent de bouger, se dépenser physiquement et évacuer leurs émotions. Ils peuvent courir, sauter avec beaucoup plus de liberté qu'en intérieur ce qui permet d'ouvrir l'appétit, d'agir sur la qualité du sommeil et de favoriser la concentration. L'extérieur est un gigantesque terrain de jeu pour les enfants. Ils vont pouvoir explorer différents sols (inclinés, bossus...) et différentes matières (herbes, terre, sable...). Ils vont développer leur agilité, leur motricité globale mais aussi leur motricité fine (cueillir une

fleur par exemple). Cela favorise aussi la découverte de la nature (les fleurs qui poussent, les oiseaux qui chantent, les feuilles qui bougent ou qui tombent).

De plus, cela permet de développer leur socialisation avec leurs camarades et les autres personnes que l'on croise. Apprendre à dire bonjour, au revoir... Que de découvertes à l'occasion des sorties !

## **Quelle est la différence entre sortir au parc et jouer dans le jardin tout équipé ?**

La question se pose effectivement. « C'est complémentaire. » précise Cléa. Ça fait du bien de sortir de la maison, de marcher, de changer d'air, de rencontrer, parfois, des collègues. En se baladant, les enfants apprennent les règles de la route : tenir la main, rester sur le trottoir... ils voient

passer les voitures, les tracteurs... S'ajoute la découverte de fleurs, de plantes, d'arbres et leur changement en fonction des saisons.

## **Et pour nous en tant que professionnelle, qu'apportent les sorties ?**

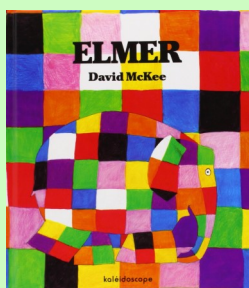
Un bol d'air extérieur et tous les bienfaits qu'apporte la nature, comme pour les enfants, l'ouverture de l'appétit, la qualité du sommeil, mais aussi la détente, l'exploration etc. C'est aussi pour vous l'occasion de casser la routine et sortir du quotidien. Combinées à la sortie de vos collègues c'est une opportunité de rompre l'isolement ou d'échanger sur vos pratiques.

**Rédigé par Aurélie (AM d'Epieds-en-Beauce, Cécile (Responsable du RAM) et Cléa (AM d'Epieds-en-Beauce)**

« C'est un sujet qui fait du bien à lire et nous projette pour un meilleur avenir même si aujourd'hui les sorties sont interdites »

## LECTURES DU MOMENT

**Cléa (AM sur Epieds-en-Beauce) partage avec nous trois livres de sa bibliothèque)**



« Prendre la route par Coulmiers direction La Renardière. Une fois à la Renardière direction Huisseau-sur-Mauves. Juste avant d'arriver à Huisseau, prendre la petite route sur la droite (direction le Patay). Arrêtez vous, le bois est rempli de Jonquilles à cueillir avec les enfants. »

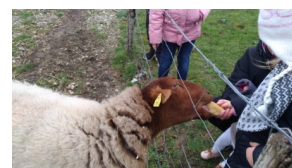
**Cléa (AM Epieds-en-Beauce)**

« Les sorties en extérieur sont toujours un plaisir pour les enfants et pour moi-même. Lorsque le temps s'y prête, nous allons nous promener dans les bois au lac de la Canaudière. Les enfants peuvent y découvrir et y écouter tout ce qui les entourent ; se défouler en courant ; ramasser des fleurs, des feuilles ou des glands pour réaliser une future activité manuelle ou bien apercevoir des canards qui se promènent sur l'étang. »

**Aurélie (AM Epieds-en-Beauce)**

Avec ma collègue, nous préparons du pain, des carottes, des épluchures et allons les donner aux poules, lapins, oies et moutons présents chez un particulier

que nous connaissons. Les enfants aiment beaucoup et sont impressionnés par les moutons. Les sorties sont importantes pour les enfants, ils découvrent les animaux, c'est très intéressant.



**Karine (AM d'Ouzouer-le-Marché)**

**A la fin des matinées au RAM, nous chantons :**

### **Petit escargot**

Petit escargot (fermer la main et tendre l'index et l'auriculaire puis faire remonter le long du bras),  
Porte sur son dos (montrer avec sa main le dos)

Sa maisonnette (faire un toit avec ses mains)  
Aussitôt qu'il pleut (mains et doigts écartés, faire un mouvement haut bas),  
Il est tout heureux (faire des ronds avec sa main à plat sur son cœur),  
Il sort sa tête. (Fermer la main et tendre l'index et l'auriculaire. Faire sortir cette main par-dessous son autre main)

## Le RAM en Images...



**Motricité**

**Ecole d'Ouzouer-le-Marché**  
(20 janvier 2020)



**Couronnes**

**Epieds-en-Beauce**  
(14 janvier 2020)



**Chandeleur**

**Charsonville**  
(4 février 2020)



**Médiation par l'animal**

**Binas**  
(10 février 2020)



**Peinture ficelle**

**Epieds-en-Beauce**  
(21 janvier 2020)



**Plastique aux vitres**

**Epieds-en-Beauce**  
(28 janvier 2020)



## IDÉE CUISINE...

LES ROUSSETTES

**Préparez, dans des coupelles séparées, les ingrédients suivants :**

- ◇ 500g de farine
- ◇ 3 œufs
- ◇ 125 g de beurre
- ◇ 2 cuill à soupe de lait
- ◇ 1 cuill à soupe d'eau de fleur d'oranger
- ◇ sel

Avec les enfants : Mélangez tous les ingrédients.  
Laissez reposer la pâte 3 heures.  
Étendre la pâte au rouleau sur 3 mm d'épaisseur,  
découpez des formes géométriques (losanges)  
Faites frire en friture chaude, 2 à 3 min, égouttez  
et saupoudrez de sucre sur les 2 faces.

**Bon appétit !**

**Recette proposée par Carine (AM d'Ouzouer-le-Marché) et Cléa (AM d'Epieds-en-Beauce)**

**Conseil + de Carine :** Si vous voulez vos Roussettes plus aérées, il vaut mieux ajouter 1 paquet de levure ;-)

# ZOOM SUR...

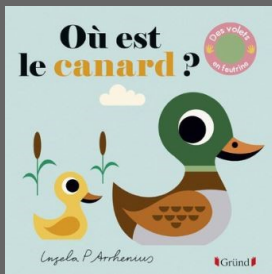
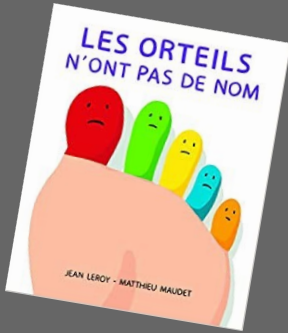
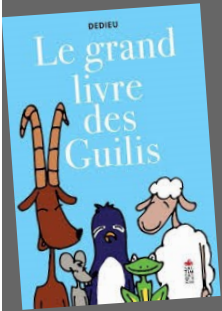
« RACONTE MOI UN LIVRE »

Mai 2020,  
n°9

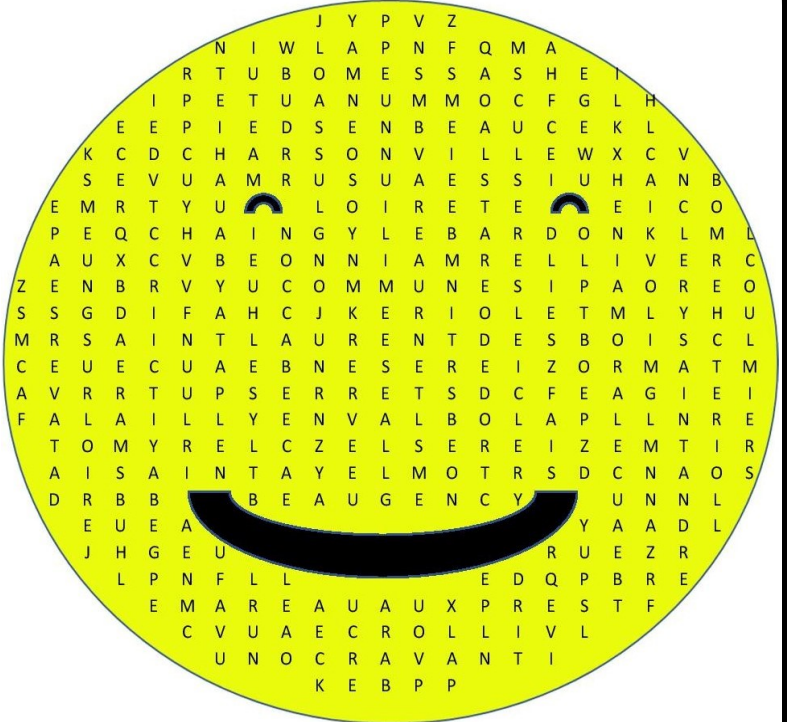
## A vous de jouer aux Mots mêlés

Merci Marie-Laurence pour les jeux !

Comme chaque année, la CAF du 41 nous fait profiter de 3 livres à faire découvrir aux enfants.



Ci-dessous des mots relatifs à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire sont à retrouver.



- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| Bacon                 | Le Bardon              |
| Baule                 | Loir-et-Cher           |
| Beauce- la- Romaine   | Loire                  |
| Beaugency             | Loiret                 |
| Binas                 | Mareau- aux -Prés      |
| Chaingy               | Messas                 |
| Charsonville          | Meung- sur- loire      |
| Cléry- Saint- André   | Mézières- Lez- Cléry   |
| Communauté            | Rozières-en Beauce     |
| Communes              | Saint-Ay               |
| Coulmiers             | Saint-Laurent-des-Bois |
| Cravant               | Tavers                 |
| Dry                   | Terres                 |
| Epieds- en- Beauce    | Val                    |
| Huisseau- sur- Mauves | Villermain             |
| Lailly- en- val       | Villorceau             |

## A vous de jouer au Quiz sur la discrétion professionnelle

- 1) L'obligation de discrétion professionnelle s'applique uniquement à l'assistante maternelle.
  - Vrai
  - Faux
- 2) Le non-respect de l'obligation de discrétion peut justifier d'une rupture de contrat.
  - Vrai
  - Faux
- 3) Le non-respect de l'obligation de discrétion peut être considéré comme une faute grave.
  - Vrai
  - Faux
- 4) Il n'y a pas de dérogation à la discrétion professionnelle.
  - Vrai
  - Faux

**Réponses du quiz sur la discrétion professionnelle :**

(1) faux => Cette obligation d'appliquer au quotidien, en tout lieu, à l'assistant maternel et à l'ensemble des membres de sa famille (conjoint, enfants...), Les parents employeurs se doivent également de respecter l'intimité familiale de leur salarié(e) en vertu de l'article 9 du code civil garantis-sant à chacun le droit au respect de sa vie privée.

(2) vrai => La révélation à un tiers d'informations recueillies au cours de son activité professionnelle, peut-être considérée comme une faute grave et justifier une rupture de contrat, sans délai de congé ou d'indemnité, ainsi qu'un retrait d'agrément. L'assistant maternel peut également être poursuivi pour atteinte au respect de la vie privée sur le fondement de l'article 9 du code civil et être condamné à verser des dommages et intérêts.

(4) faux => Par dérogation à l'article 9 du Code civil et à l'obligation de discrétion professionnelle, l'assistant maternel est tenu, sous peine de sanctions pénales d'informer soit le médecin de PMI, soit le service d'Aide sociale à l'enfance, soit la justice, par le biais de la police, de la gendarmerie ou du Procureur de la République des mauvais traitements ou privations sur mineurs de quinze ans dont il aurait connaissance (Article 434-4 du Code pénal)

# A vos agendas !!

## Le projet « Médiation par l'animal » avec Florent et ses animaux.

Les séances qui n'ont pas pu être réalisées, nous allons essayer de les reporter entre septembre et décembre.

## Mai et juin 2020

Les animations en présentielles sont annulées jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'important étant votre sécurité et celle des enfants, le collectif ne permet pas de la garantir. Néanmoins, je vous propose quelques rendez-vous.

### Temps « comptines et lectures » Les lundis et les mardis

A partir du 18 mai je vous propose de me rejoindre en **visio-conférence** pour partager un temps de comptine et d'histoire. A **11h**, on se retrouve en ligne, je chante, je lis et on échange

avant de se quitter. Les modalités vous seront détaillées et envoyées par mail.

### Vidéos « comptines et lectures »

Je vais essayer de continuer à vous transmettre **une vidéo par semaine**, à destination des enfants et des assistantes maternelles **participants aux matinées du RAM** et à votre entière discrétion et celle des parents.

### Les idées ludiques

#### Tous les jours d'ouverture

Avec mes collègues, nous continuons à vous envoyer **une idée ludique par jour d'ouverture du RAM** et à partager celles que vous nous proposez.

## Juin 2020

### Soirée journal

Jeudi 18 juin

Je vous propose une soirée journal en

**visio-conférence**. Ce n'est pas aussi confortable et nous n'avons pas le plaisir de déguster les plats apportés par chacune. Je vous l'accorde. Néanmoins, ça fait du bien de se voir et de préparer ensemble la rentrée. Qu'en pensez-vous ? Vous vous lancez avec moi dans **l'aventure** ?

### Et plus encore ?

Avec grand plaisir ! Je suis preneuse de **toutes vos idées et je me ferais un plaisir de le mettre en place**, dans la limite du raisonnable :-)

## Juillet—Août 2020

Le **RAM sera fermé début août**. Comme habituellement, mes collègues prendront le relais pour toutes questions urgentes.



## Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL)

**Gestion des services pendant la crise sanitaire** une relance courant mai avec un nouveau questionnaire pour les prochaines dates.

Les services de la Communauté de Communes, sont, pour un grand nombre, organisés pour rester ouverts pendant le confinement, en télétravail ou dans les locaux. N'hésitez pas à suivre l'actualité sur le site internet : <https://www.ccterresduvaldeloire.fr/> ou sur facebook

### Job dating

Les différents Job dating prévus par le service des RAM sont annulés. Je vous ferai parvenir un questionnaire afin de faire le point avec vous sur vos disponibilités.

### Le service des RAM

Nous restons ouverts en télétravail.

### Partenariat EAJE et RAM

Les événements n'ont pas permis la mise en place et la réalisation de ce partenariat. Je ferai

## Chez vous le confinement, c'est...



**RETROUVEZ-NOUS SUR  
LE WEB !**

**ccterresduvaldeloire.fr**